

**SEANCE DU
15 Juillet 2019**

L'An deux mil dix neuf le 15 Juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Étaient présents : Mmes PAUGET, RAMEL ; MM. AMBLARD, ANDREY, BARATIN, CHASSARD, NIEMAZ, PONCET, TETAZ

Secrétaire de séance : M. PONCET

Approbation du conseil municipal du 9 Mai 2019

Unanimité

I- Comptes rendus de réunions

- Conseil d'école : départ de Mme Rouquette, elle est remplacée par M. Traversaz qui vient de l'école de Brens. Pour l'année prochaine les effectifs sont constants avec 69 élèves. Un point a été réalisé sur les projets de l'année écoulée avec un bilan positif pour la classe verte de Mme Rouquette. La kermesse, cette année organisée en soirée, s'est également bien passée.

II – Rapport Trimax de la CCBS

M. le Maire indique que lors du Conseil Communautaire de la communauté de communes Bugey Sud du 20 juin 2019, le rapport annuel d'activités de l'année 2018 du service TRIMAX a été présenté et approuvé par 66 voix pour et 1 opposition. Cette présentation a été faite pour répondre aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales (Art. L 2224-5) ; l'article L 5211-39 quant à lui, prévoit que ce document, ainsi approuvé, fasse l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Tous les containers ne sont pas encore installés partout notamment à Belley ce qui oblige à une double collecte des ordures ménagères et augmente le coût de fonctionnement. Le tri n'est également pas très bien réalisé.

Le Conseil Municipal valide ce rapport à l'unanimité.

III – PLU d'Arboys en Bugey

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en Mairie le 26 Juin 2019 du projet de PLU arrêté de la Commune d'Arboys en Bugey. Le Conseil Municipal de St Germain a 3 mois pour transmettre un avis sur ce PLU. M. le Maire a assisté à la réunion des personnes publiques associées du PLU de la commune d'Arboys en Bugey et constaté qu'il n'y avait pas de problème de compatibilité avec la commune de Saint-Germain-les-Paroisses

Le Conseil Municipal rend un avis favorable.

IV – Procédure d'institution de servitude à Appregnin

En vue de la suppression de la source de la Touvière et des travaux qui lui sont relatifs, M. le Maire rappelle le projet d'installation d'une colonne d'eau à Appregnin et le fait qu'un propriétaire refuse de signer la convention de servitude.

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'institution de servitude à l'encontre de ce propriétaire.

V – Informations diverses

- Chaufferie bois : M. le Maire rappelle le projet de remplacement de la chaudière de l'école par une chaudière bois. Une étude auprès D'ALEC 01 a servi de support pour évaluer le coût, la pertinence et la faisabilité de cette installation. Un appel d'offres va être lancé pour réaliser ces travaux en 2020.
- Fontaine d'Appregnin : après plusieurs recherches et manipulations effectuées, il semble que le débit soit un peu plus important mais toujours très insuffisant. Des travaux seront réalisés à l'automne pour ramener l'eau à la Fontaine en créant une conduite qui traversera le jardin de

M. Niemaz. Ce dernier a accepté que cette colonne d'eau passe sur sa propriété en signant prochainement une convention de servitude avec la commune.

- Echange Mottret / Lagoutte / Commune : après consultation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique, il s'avère que pour être légale, la procédure doit être réalisée en 2 temps mais avec 1 seule enquête publique : M. Motret doit vendre son terrain à la Commune à l'euro symbolique et la Commune vendre son terrain à M. Motret à l'euro symbolique. En effet sur le plan légal, l'échange est impossible. M. Castin a pris contact avec M. Motret qui est d'accord sur cette procédure. La commune décide donc de lancer l'enquête publique en septembre pour aliéner un chemin et en créer un autre.

VI – Questions diverses

- La fibre optique a été installée à l'école par le SIEA ;
- Maison de M. Chapot à Appregnin : M. Tetaz informe le Conseil Municipal que le toit de cette maison est en très mauvais état et risque de s'effondrer. Il va rencontrer M. Chapot pour l'avertir de la situation avant que soit lancée la procédure de péril ordinaire. Le silo appartenant à M. Goumaz pourrait poser le même problème.
- Caution pour la location de la salle des fêtes : M. le Maire propose de créer une régie afin de pouvoir encaisser les chèques de caution pour la réservation de la salle des fêtes et de porter cette caution de 330 € à 600 €. Acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- Association Arbores et Sens : MM. Castin et Niemaz présentent cette association dont ils font partis. Elle a pour but de sensibiliser la population et particulièrement les scolaires, au rôle joué par les arbres (et globalement les végétaux) dans la lutte contre la dégradation de l'environnement et du climat, ainsi que leur contribution à l'alimentation et à la production de biomasse. 2 projets de plantations d'arbres fruitiers sont prévus à St Germain en association avec l'école : 1 sur un terrain communal et 1 sur le terrain d'un particulier. L'association Arbores et Sens sera présente sur les entretiens de Brillat Savarin en octobre et organisera des conférences au mois de novembre pour évoquer les changements climatiques et les bonnes pratiques à acquérir pour préserver l'environnement.
- Brigades vertes : M. Andrey informe le Conseil Municipal de la mise en redressement judiciaire des Brigades Vertes qui réalisent les travaux d'entretien de la step et des terrains communaux. La Commune devra certainement trouver une autre entreprise pour réaliser ces travaux d'entretien.
- La Mairie sera fermée du lundi 29 Juillet 2019 au mercredi 21 Août 2019.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis Castin